



<http://www.phoenix-celtic.com/>
Dojo de Santec



<http://www.panier-du-bien-etre.com>
Le Panier du Bien-être



Ecole du

Phoënix Celtic

Règlement Intérieur

Préambule

L'école du Phoënix Celtic est une association loi 1901 dont l'objectif est l'enseignement d'Arts Martiaux Traditionnels pour Tous, dans un esprit de partage de connaissances et de fraternité.

Ce document précise les principes de fonctionnement au sein de l'association du Phoënix Celtic.

L'association du Phoënix Celtic se réserve le droit de faire évoluer le présent document.

Article 1 : Les adhérents

L'adhésion au Phoënix Celtic implique la connaissance et le respect du présent règlement.

De plus, tout adhérent se doit de :

- régler le montant de l'inscription et des cotisations aux responsables de l'association.
- respecter les structures de l'école et les horaires des entraînements.
- respecter l'enseignement dispensé et les règles d'étude de combat définies par l'école.
- être vêtu d'une tenue de sport (survêtement) dans un premier temps et acquérir la tenue spécifique de l'art martial pratiqué après un trimestre de pratique.
- se munir sur demande du professeur de tous accessoires personnels complémentaires tels que protège dents, coquille, gant de combat et autres protections homologuées.

Chaque adhérent ne doit pas :

- consommer ou vendre des produits illégaux tels que drogues, dopants ou anabolisants.
- tenir des propos irrévérencieux, racistes, religieux ou politiques.

Chaque adhérent doit retourner un dossier d'inscription complet (feuille d'inscription, certificat médical, deux photos ou la carte d'adhérent et la cotisation) dans un délai d'un mois après son inscription.

Passé ce délai, l'adhérent peut se voir refuser l'accès au cours.

L'association du Phoënix Celtic se réserve le droit de refuser une inscription.

Article 2 : les enseignants

Il existe deux catégories d'enseignants :

- Les aide moniteurs stagiaires et aide moniteurs : dès 18 ans et après quelques années de pratique, lorsqu'il est jugé prêt par ses professeurs, l'élève peut postuler à l'aide monitorat. Pour cela, il subira un contrôle technique et pédagogique organisé par la Commission Technique. L'aide moniteur enseigne à tous les groupes d'élèves, mais ne peut se voir confier la direction technique d'une section excepté sur dérogation de la Commission Technique.
- Les professeurs : pour se présenter à ce grade, ils doivent justifier d'un an en tant qu'aide moniteur. Ils ont la possibilité de créer, gérer et développer une section

conformément aux statuts et règlement intérieur en vigueur.

Il est impératif que tous les enseignants respectent les programmes techniques établis ainsi que les mesures et décisions adoptées par le conseil d'administration de l'association du Phoënix Celtic.

La fonction d'enseignant est bénévole.

Chaque enseignant et responsable de l'association qui participent activement à la vie de l'Ecole ne versera aucune cotisation. Chaque enseignant ou responsable de l'association sera remboursé des frais qu'il aura avancé envers l'association avec accord préalable du bureau de l'association.

Article 3 : les cours

Les horaires des cours sont définis en début de saison. Les élèves doivent se présenter environ dix minutes avant le début du cours.

Le cours débute et se termine par le salut du style pratiqué. Les retardataires saluent en entrant dans la salle et se mettent au fond afin de perturber le moins possible le déroulement du cours.

Lorsqu'un cours est annulé, les élèves en sont avertis oralement le cours précédent ou par message affiché à l'entrée de la salle ou par message téléphonique ou électronique.

Le programme technique et le contenu des cours sont faits de manière à ce que les élèves reçoivent progressivement

la technique. De ce fait, les élèves doivent assister régulièrement aux cours.

Toute absence prolongée et prévisible doit être signalée aux professeurs. Ceux-ci pourront, le cas échéant, changer les élèves de niveau.

Article 4 : responsabilités

Le non respect du présent règlement ainsi que tous actes de vandalisme, vols ou bagarres perpétrés par un adhérent peut être synonyme de radiation. Préalablement, la personne concernée pourra s'expliquer devant le bureau.

Toute cotisation versée ne sera alors pas remboursée.

L'association du Phoënix Celtic décline toute responsabilité en cas d'accidents survenus en dehors des heures d'entraînement et des manifestations organisées par elle.

L'association du Phoënix Celtic a contracté une assurance Responsabilité Civile (RC). Le risque zéro n'existant pas et à plus forte raison dans des pratiques sportives exigeantes, cette assurance ne couvre pas les éventuels dégâts corporels. En conséquence, l'association du Phoënix Celtic, tel que spécifié sur chaque bulletin d'inscription, incite ses adhérents à contracter leur propre assurance de garantie personnelle.

Article 5 : évaluations / passage de grade / changement de groupe

Les élèves sont regroupés selon leur âge et leur maturité. Ils pourront avoir des niveaux différents sans que cela soit un obstacle. Cela constitue au contraire le fondement de l'enseignement. En effet, le cours ne s'organise pas autour

d'une logique de compétition mais diffuse les valeurs d'échange et de solidarité. Il s'agit pour chacun quelque soit ses savoir-faire et au delà quelque soit sa personnalité de transmettre à l'autre ce qu'il a appris et ce qu'il sait faire.

Toutefois, l'appréciation des élèves et leur ventilation dans les différents groupes se fera selon les critères suivants :

- Assiduité aux cours.
- Respect envers ses partenaires et son encadrement.
- Rigueur et sérieux du travail.
- Participation aux stages proposés.
- Valeur morale de l'élève.

«Le Bonheur est la seule chose qui se double quand on le partage »

Albert Schweitzer

Aussi, l'association du Phoënix Celtic vous souhaite à toutes et à tous :

- de belles découvertes sportives, culturelles et humaines,
- une bonne volonté d'apprendre toujours et de travailler ensemble,
- une belle progression au long terme dans le respect de soi et des autres

Fin